

Note à destination des enseignants

Cellule Formation Continue

FCO/CPA98

Affaire suivie par : Corine PUIGNERO
Téléphone : 04 74 45 58 63
Télécopie : 04.74.45.58.99
Mél : ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex

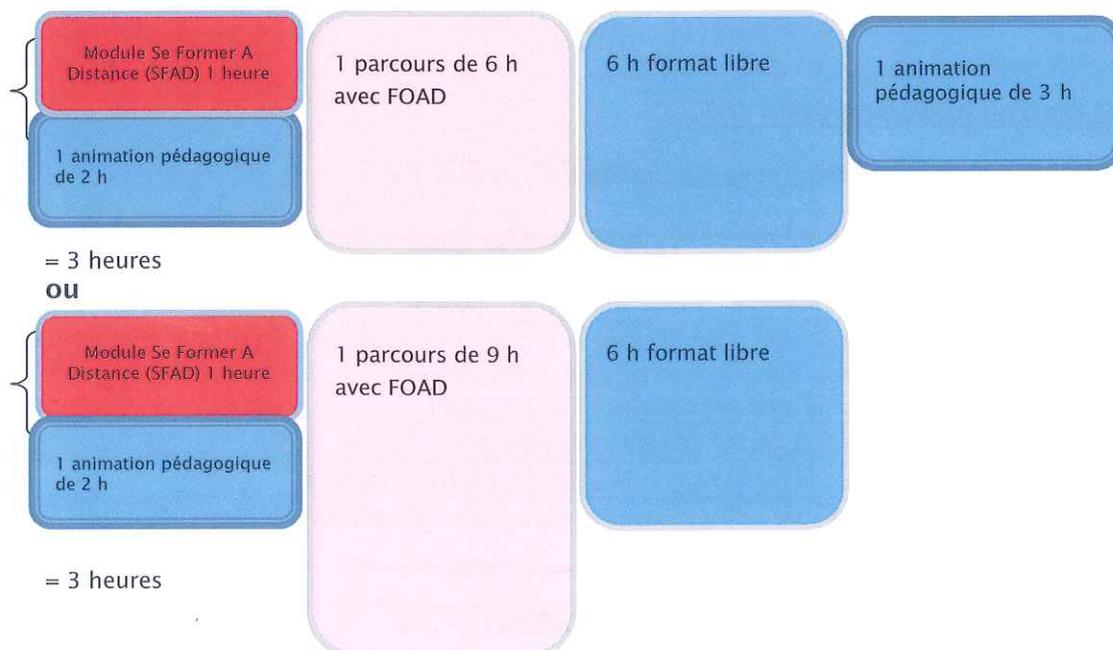
Bourg-en-Bresse, le 26 août 2014

Animations pédagogiques 2014-2015

1. Informations générales :

Conformément à la circulaire n°2013-019 du 4-2-2013 relative à l'organisation du service des enseignants du premier degré, dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à la formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

A cet effet, le plan de formation est prévu comme suit :



Un module Se Former à Distance (SFAD) d'une durée d'une heure sera proposé en circonscription pour tous les enseignants ne l'ayant pas déjà suivi en 2013-2014. Il est accompagné d'une animation de 2 heures en présentiel en lien ou non avec ce module. Le module Se Former à Distance est un préalable aux parcours de 6h ou de 9h comprenant de la Formation Ouverte à Distance (FOAD). Le reste des heures s'articulent librement entre les heures de circonscription et les heures départementales, sous réserve des directives données par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont vous dépendez.

2. Animations pédagogiques départementales 2014-2015

Tout enseignant peut participer à des animations proposées au niveau du département. Il lui revient alors de choisir, parmi l'ensemble des propositions, un ou plusieurs modules et de **procéder lui-même à son inscription**.

Une animation pédagogique spécifique intitulée Repèrdys à destination des enseignants nouvellement nommés en CM1 aura lieu le mercredi 17 décembre de 14h à 17h à Bourg-en-Bresse.

Trois conférences départementales vous sont proposées par le réseau CANOPE. Chaque enseignant du département est autorisé à s'y inscrire. Toutefois, compte-tenu des capacités d'accueil des salles, priorité sera donnée aux enseignants du pôle où aura lieu la conférence.

Lorsque vous serez inscrit à une animation pédagogique départementale vous recevrez une **convocation valant un ordre de mission**. **Toute absence devra obligatoirement être justifiée** auprès du service de la formation continue, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont vous dépendez.

Chaque vœu coché dans Gaïa, dans la mesure des places disponibles, vaut inscription ferme.

La campagne d'inscription se déroulera du 2 au 16 septembre 2014.

Lorsque la campagne d'inscription sera close, le service formation continue vérifiera le nombre d'inscrits :

- si celui-ci est inférieur ou égal au nombre de places prévues (dans le respect d'un nombre minimum également) , tous les enseignants seront acceptés.
- si celui-ci est supérieur au nombre de places prévues, l'animation pédagogique sera dédoublée sur la date de repli.
- si malgré tout, les sessions sont complètes, la sélection des participants retenus sera faite par la formation continue en fonction du barème de formation des enseignants comme les autres années.

Au cas où il ne serait pas possible de satisfaire votre demande suite à un nombre de places insuffisant, vous serez prévenu par le service de la formation continue. Sans mail de notre part, vous pourrez considérer que votre inscription a bien été prise en compte. Par ailleurs, la liste des participants retenus aux animations pédagogiques départementales sera mise sur le site de la DSDEN de l'Ain dans la rubrique « Pôles de formation » fin septembre afin que vous puissiez la consulter si vous avez le moindre doute.

A la rentrée, le service formation continue enverra les convocations aux enseignants préalablement inscrits aux animations pédagogiques départementales par courrier électronique dans leur école de rattachement via Gaïa.

3. Consultation du plan de formation dans Gaïa :

Vous pouvez consulter le détail des offres (objectifs, contenu, ...) dans Gaïa.

Le numéro d'identifiant pour les animations pédagogiques départementales est le 14D0010001.

Etape 1	- Se connecter à l'adresse suivante : https://portail.ac-lyon.fr/
Etape 2	- S'authentifier : l'identifiant est généralement la 1 ^{ère} lettre du prénom suivie du nom, sans espace ; si le mot de passe n'a jamais été utilisé ou modifié, il s'agit du NUMEN. Si le mot de passe a été modifié et perdu : appeler le guichet unique (04 72 80 64 88).
Etape 3	- Sélectionner dans le menu à gauche : <i>Gestion des personnels</i>
Etape 4	- Sélectionner : <i>Gestion de la formation continue (Gaïa) / Accès individuel</i> .
Etape 5	- Ouvrir le menu déroulant sous «Sélectionnez votre entité». Cliquer sur « <i>1^{er}Degré 001</i> » puis sur « <i>suivant</i> ».
Etape 6	- Cliquer sur « Consultation du plan ».
Etape 7	- Indiquer l'identifiant du dispositif choisi (14D0010001). - Cliquer sur « <i>valider</i> ».
Etape 8	- Cliquer sur la petite loupe pour accéder aux informations détaillées du module.
Etape 9	- Pour sortir, cliquer sur « <i>retour</i> ».
Etape 10	- Pour s'inscrire, cliquer sur l'onglet à gauche intitulé « <i>Inscription individuelle</i> ».

4. Procédure d'inscription dans Gaïa :

Quand cela était possible, les formateurs ont proposé leur animation pédagogique sur plusieurs sites. Dans certains cas, vous aurez donc la possibilité de choisir le lieu de l'animation. Pour cela, il faudra donc obligatoirement se positionner sur un groupe. **Pensez à cocher le lieu souhaité lors de votre inscription.**

Ex : l'animation pédagogique départementale APD7 « Débuter avec un tableau numérique interactif » a lieu soit à Bourg-en-Bresse (groupe 01) soit à Nantua (groupe 02).

Pour s'inscrire individuellement dans Gaïa :

Etape 1	- Se connecter à l'adresse suivante : https://portail.ac-lyon.fr/
Etape 2	- S'authentifier : l'identifiant est généralement la 1 ^{ère} lettre du prénom suivie du nom, sans espace ; si le mot de passe n'a jamais été utilisé ou modifié, il s'agit du NUMEN. Si le mot de passe a été modifié et perdu : appeler le guichet unique (04 72 80 64 88).
Etape 3	- Sélectionner dans le menu à gauche : <i>Gestion des personnels</i>
Etape 4	- Sélectionner : <i>Gestion de la formation continue (Gaïa) / Accès individuel.</i>
Etape 5	- Ouvrir le menu déroulant sous «Sélectionnez votre entité». Cliquer sur « 1^{er}Degré 001 » puis sur « <i>suivant</i> ».
Etape 6	- Cliquer sur « <i>Inscription individuelle</i> ».
Etape 7	- Indiquer son niveau de classe - Cliquer sur « <i>suivant</i> » puis sur « <i>rechercher</i> ».
Etape 8	- Indiquer l'identifiant du dispositif choisi (14D0010001). - Cliquer sur « <i>suivant</i> ».
Etape 9	- Cliquer sur l'intitulé souligné du dispositif.
Etape 10	- Cocher le numéro de module de l'animation pédagogique souhaitée. - Sélectionner un motif dans le menu déroulant (le motif n'a pas d'incidence sur la composition des listes des stagiaires mais est obligatoire. Choisir « Devt qualifications ou acquisitions nouvelles). - Cocher le numéro de groupe correspondant au lieu de l'animation pédagogique que vous avez choisi si celle-ci a lieu sur plusieurs sites au choix. - Cliquer sur « <i>suivant</i> ».
Etape 11	- Cliquer sur « <i>classer</i> » même si un seul vœu a été fait. - Indiquer le numéro du vœu. - Cliquer sur « <i>suivant</i> ». - Le récapitulatif des vœux apparaît.
Etape 12	- Pour choisir un autre dispositif, cliquer sur « <i>rechercher</i> » et reprendre la procédure à l'étape 9. Sinon cliquer sur « <i>suivant</i> ». - Si vous souhaitez choisir un autre module dans le même dispositif, cliquer sur le crayon et reprenez la procédure à l'étape 11.
Etape 13	- Lorsque la saisie des vœux est terminée, cliquer sur « <i>suivant</i> ».
Etape 14	- Cocher la case indiquée pour recevoir par courrier électronique un accusé de réception ainsi que le récapitulatif des candidatures (en haut à gauche). L'adresse électronique est générée automatiquement, il s'agit de votre adresse professionnelle*. - Cliquer sur « Confirmer ».
Etape 15	L'inscription est terminée. Vous pouvez à tout moment modifier, annuler ou rajouter une inscription pendant la durée d'ouverture de la campagne de saisie en revenant sur l'onglet inscription individuelle dans GAIA. Si vous souhaitez modifier un vœu, cliquer sur le crayon. Si vous souhaitez supprimer un vœu, cliquer sur la poubelle.

* Pour accéder à votre messagerie professionnelle: aller sur le site de l'académie de Lyon ; cliquer sur  (à droite du bouton d'accès à I-Prof ) puis s'identifier.

Le service formation continue reste à votre disposition en cas de problème.

Mme Claude CHARBONNIER
Inspectrice de l'éducation nationale-adjointe
auprès du directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

